Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/0805(NLE)

10.6.2025

PROJET DE RAPPORT

sur la nomination proposée de Joëlle Elvinger à la fonction de membre de la Cour des comptes
(C10-0109/2025 – 2025/0805(NLE))

Commission du contrôle budgétaire

Rapporteur: Cristian Terheş

SOMMAIRE

Page

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN 3

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE JOËLLE ELVINGER 4

ANNEXE 2: RÉPONSES DE JOËLLE ELVINGER AU QUESTIONNAIRE 7

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la nomination proposée de Joëlle Elvinger à la fonction de membre de la Cour des comptes
(C10-0109/2025 – 2025/0805(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

– vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C10-0109/2025),

– vu l'article 133 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A10-0000/2025),

A. considérant que, par lettre du 2 juin 2025, le Conseil a consulté le Parlement sur la nomination de Joëlle Elvinger à la fonction de membre de la Cour des comptes;

B. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de la candidate proposée, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; considérant que, dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu de la candidate un curriculum vitæ ainsi que ses réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé;

C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 15 juillet 2025, à une audition de la candidate, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. rend un avis favorable/négatif sur la proposition du Conseil de nommer Joëlle Elvinger membre de la Cour des comptes;

2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE JOËLLE ELVINGER

Joëlle ELVINGER

Née le 6 janvier 1980 à Luxembourg

Formation:

2019	INSEAD, **programme «International Directors»**
Juin 2012	INSEAD, **programme «Management Acceleration»**
Juin 2006	**Diplôme de candidat-notaire au Luxembourg**
Mai 2005	**Inscription au barreau de Luxembourg**
2004 - 2005	**Cours complémentaires en droit luxembourgeois**
2003 - 2004	Queen Mary, université de Londres, Royaume-Uni, **master en droit (fiscalité)** (avec mention)
2002 - 2003	Faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-en-Provence
	Master en droit des affaires
2001 - 2002	Faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-en-Provence
	Licence de droit
1999 - 2001	Faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-en-Provence
	DEUG en droit
1992 - 1999	**Lycée de Garçons de Luxembourg**
	Diplôme de fin d'études secondaires, section D (économie – mathématiques)

Expérience professionnelle:

Janvier 2020 - actuellement	Membre de la Cour des comptes européenne (Chambre I)
Avril 2009 - décembre 2019	Étude Joëlle Elvinger, avocate à la Cour
Novembre 2006 - mars 2009	Étude Turk & Prum, Luxembourg
Avril 2005 - octobre 2006	Linklaters Loesch, Luxembourg Département "Corporate Mainstream"
Novembre 2003 - juin 2004	Ernst & Young Global, Londres Stagiaire, département «Finance & Infrastructure»
Juillet 2003	Linklaters Loesch, Luxembourg Stagiaire, département «Banking»
Juin 2002 - juillet 2002	Wildgen & Associés, Luxembourg, stagiaire
Septembre 2000 et 2001	Notaire Joseph Elvinger, Luxembourg, stagiaire

Expérience à la Cour des comptes européenne (CCE):

Juin 2024 - actuellement	Membre du comité des arts
Juin 2024 - actuellement	Membre suppléante de la CCE auprès de l'organisme § européen interinstitutionnel chargé des questions d'éthique
Mars 2022 - actuellement	Doyenne de la Chambre I (Utilisation durable des ressources naturelles)

Mars 2022 - actuellement Membre du comité administratif

Septembre 2020 - juillet 2023 Membre du comité d'éthique
Juillet 2021 - juillet 2023: Présidente du comité d'éthique

Mars 2020 - mars 2022 Membre du comité d'audit interne

Mars 2020 - juin 2021 Membre du comité de pilotage numérique

Membre responsable des travaux suivants qui ont été publiés:

- Document d'analyse nº 01/2020 – Le suivi des dépenses liées à l'action pour le climat dans le budget de l'UE.
- Document d'analyse nº 01/2021 – La contribution initiale de l'UE aux mesures de santé publique prises pour faire face à la pandémie de COVID-19.
- Document d'analyse nº 04/2021 – Actions de l'UE et défis à relever dans le domaine des déchets électroniques.
- Rapport spécial 20/2021 – La PAC et l'utilisation durable de l'eau dans l'agriculture: des fonds davantage susceptibles d'encourager à consommer plus qu'à consommer mieux.
- Rapport spécial 09/2022 – Dépenses climatiques du budget 2014-2020 de l'UE – Une réalité en deçà des chiffres publiés.
- Rapport spécial 16/2022 – Utilisation des données pour l'évaluation de la politique agricole commune – Le potentiel des mégadonnées est encore sous-exploité.
- Rapport spécial 19/2022 – L'UE et l'acquisition de vaccins contre la COVID-19 – Un approvisionnement suffisant après des débuts compliqués, mais une évaluation trop sommaire de la performance du processus.
- Rapport spécial 09/2023 – Sécurisation des chaînes d'approvisionnement en produits agricoles pendant la pandémie de COVID-19 – La réponse de l'UE a été rapide, mais mal ciblée par les États membres.
- Rapport spécial 18/2023 – Objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie – Contrat rempli pour 2020, mais pronostic réservé pour les objectifs de 2030.
- Rapport spécial 23/2023 – Restructuration et plantation de vignobles dans l'UE – Un impact incertain sur la compétitivité et une ambition environnementale limitée.
- Rapport spécial 14/2024 – Transition verte – La contribution de la facilité pour la reprise et la résilience est difficile à déterminer.
- Rapport spécial 25/2024 – Transition numérique des soins de santé – Le soutien de l'UE est globalement efficace, mais les États membres peinent à utiliser les fonds.

Responsable des audits en cours concernant:

- Le programme LIFE 2014-2020 (projets intégrés)
- L'huile d'olive (système de contrôle)
- La réglementation de l'UE relative aux substances chimiques (à partir de l'automne 2025)

Mandats politiques:

Décembre 2013 - décembre 2019 **Députée au Parlement luxembourgeois**
Chambre des députés, Luxembourg

Commissions parlementaires:

Commission des affaires économiques, vice-présidente (2013 - 2019)

Commission des PME et du tourisme, présidente (2018 - 2019)

Commission des finances et du budget, membre (2013 - 2019)

- Rapporteure de la réforme fiscale en 2016
- Rapporteure du budget de 2018

Commission du travail et de la sécurité sociale, vice-présidente (2013 - 2018), membre (2018 - 2019)

Commission des institutions et de la réforme constitutionnelle, membre (2013 - 2018)

Commission du contrôle budgétaire, membre (2013 - 2018)

Commission des comptes du parlement, membre (2013 - 2019)

Commission des affaires familiales et de l'intégration, membre (2013 - 2016)

Commune de Walferdange (Luxembourg):

Novembre 2017 - décembre 2019	Conseillère municipale
Janvier 2016 - novembre 2017	Maire
Novembre 2011 - janvier 2016	Maire adjointe (échevine)
Novembre 2005 - octobre 2011	Conseillère municipale

Autres activités:

2014 - 2019	Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte Membre du conseil d'administration
2011 - 2019	CIGL Walferdange, membre du conseil d'administration 2011 - 2015 et 2018 - 2019: membre du comité exécutif 2016 - 2018: présidente
2009 - 2019	Association Luxembourg Alzheimer, membre du conseil d'administration
2009 - 2019	Crèche de Walferdange asbl, membre du conseil d'administration 2016 - 2019: présidente
2006 - 2014	Basketball Club Résidence Walferdange asbl, présidente
2013 - 2019	Éditions Lëtzebuerger Journal S.A., membre du conseil d'administration
2014 - 2016	Editpress S.A., membre du conseil d'administration
2011 - 2019	Cebi International S.A. membre du conseil d'administration
2011 - 2016	MES S.A. (Cebi Swiss), membre du conseil d'administration
Depuis 2009	Rotary Club Luxembourg Schuman, membre 2017 – 2020: membre du conseil d'administration 2018 – 2020: présidente
Depuis 2011	Fédération des jeunes dirigeants d'entreprise de Luxembourg, membre 2013 – 2014: membre du conseil d'administration

Langues:

Luxembourgeois: C2 (langue maternelle)
Français: C1 (niveau expérimenté)
Allemand: C1 (niveau expérimenté)
Anglais: C1 (niveau expérimenté)
Italien: A2 (niveau élémentaire)

ANNEXE 2: RÉPONSES DE JOËLLE ELVINGER AU QUESTIONNAIRE

Questionnaire pour le renouvellement des membres de la Cour des comptes

Exercice des fonctions: enseignements tirés et engagements pour l'avenir

1. Quelles ont été vos principales réalisations en tant que membre de la Cour des comptes? Quels ont été vos plus grands échecs?

C'est un grand honneur pour moi que d'avoir contribué aux travaux de la Cour des comptes européenne (ci-après la «Cour des comptes» ou «CCE») dans le cadre des diverses fonctions que j'ai occupées au cours des cinq années et demie qui viennent de s'écouler.

Je suis actuellement doyenne de la Chambre I («Utilisation durable des ressources naturelles») – fonction que j'exerce depuis mars 2022 (j'ai été élue en mars 2022, puis réélue en 2024 pour un mandat de deux ans). En tant que doyenne, je supervise, en étroite coopération avec le directeur et mes collègues, les travaux de la chambre d'audit dont j'ai la charge. En outre, je joue un rôle très actif dans l'organisation de la planification des programmes de travail de la Cour des comptes, en particulier en ce qui concerne les missions d'audit qui incombent à la Chambre I. J'ai également été membre de plusieurs comités de sélection pour la nomination des managers principaux et des directeurs de la CCE.

En ma qualité de doyenne, je suis membre active du comité administratif depuis mars 2022. En tant que membre du comité administratif, je fais partie intégrante d'un organe décisionnel qui statue sur plusieurs questions importantes pour la Cour des comptes, qui peuvent aller des finances de l'institution aux ressources humaines, ou encore aux différentes politiques de la Cour (bâtiments, environnement, administration).

J'ai siégé au sein du comité d'éthique de la Cour des comptes de septembre 2020 à juillet 2023 (3 ans – 1 mandat). J'ai été élue présidente du comité d'éthique en juillet 2021. À ce titre, j'ai contribué à l'adoption d'amendements au nouveau code de conduite des membres et des anciens membres de la Cour, ainsi qu'à sa révision en février 2022. Dans le cadre de mon mandat de présidente du comité d'éthique, j'ai été chargée de mettre en œuvre la nouvelle réglementation et d'élaborer un cadre plus favorable permettant de traiter plus efficacement les demandes d'activités extérieures des membres.

En juin 2024, j'ai été nommée, par la Cour des comptes européenne, représentante suppléante de l'organisme européen interinstitutionnel chargé des questions d'éthique récemment créé.

Pendant la pandémie de COVID-19, en ma qualité de membre luxembourgeoise de la Cour des comptes, j'ai été membre du comité de gestion des crises de la Cour chargé de prendre des mesures internes pour faire face à la pandémie.

En plus de ces fonctions, j'ai occupé pendant deux ans (de mars 2020 à mars 2022) le poste de membre du comité d'audit interne. À ce titre, j'ai contribué à la révision du règlement intérieur du comité d'audit interne et de la charte du service d'audit interne (les rôles et les responsabilités ont été précisés).

J’ai été membre du comité de pilotage numérique entre mars 2020 et juin 2021**.** Au cours de cette période, j’ai contribué à la mise en place d’un plan de développement pour une utilisation accrue des données et des technologies à des fins d’audit.

En tant que membre luxembourgeoise de la Cour des comptes, je consacre un temps considérable et déploie des efforts énergiques pour soutenir les initiatives engagées à l’échelle de l’Union afin de renforcer l’attractivité de Luxembourg comme siège des institutions européennes. Par conséquent, j’estime que l’introduction de l’indemnité de logement destinée à aider les collègues confrontés au coût élevé de la vie au Luxembourg constitue une avancée significative pour l’ensemble des institutions établies à Luxembourg.

Depuis le début de mon mandat à la Cour des comptes, j’ai été membre rapporteure pour 12 missions d’audit qui ont donné lieu à 3 documents d’analyse et à 9 rapports spéciaux:

- Document d’analyse 1/2020 Le suivi des dépenses liées à l’action pour le climat dans le budget de l’UE (présenté aux commissions CONT/ENVI le 1.10.2020).

- Document d’analyse 1/2021 La contribution initiale de l’UE aux mesures de santé publique prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 (présenté aux commissions CONT/BUDG/ENVI le 23.3.2021 et à la commission PETI le 13.4.2021).

- Rapport spécial 20/2021 La PAC et l’utilisation durable de l’eau dans l’agriculture: des fonds davantage susceptibles d’encourager à consommer plus qu’à consommer mieux (présenté aux commissions AGRI/ENV le 22.3.2022).

- Document d’analyse 4/2021 Actions de l’UE et défis à relever dans le domaine des déchets électroniques.

- Rapport spécial 09/2022 Dépenses climatiques du budget 2014-2020 de l’UE – Une réalité en deçà des chiffres publiés (présenté aux commissions CONT/BUDG/ENVI le 7.11.2022 et à la commission REGI le 8.11.2022).

- Rapport spécial 16/2022 Utilisation des données pour l’évaluation de la politique agricole commune – Le potentiel des mégadonnées est encore sous-exploité (présenté aux commissions CONT/AGRI le 13.7.2022).

- Rapport spécial 19/2022 L’UE et l’acquisition de vaccins contre la COVID-19 – Un approvisionnement suffisant après des débuts compliqués, mais une évaluation trop sommaire de la performance du processus (présenté aux commissions CONT/COVI le 13.10.2022).

- Rapport spécial 09/2023 Sécurisation des chaînes d’approvisionnement en produits agricoles pendant la pandémie de COVID-19 – La réponse de l’UE a été rapide, mais mal ciblée par les États membres.

- Rapport spécial 18/2023 Objectifs de l’Union européenne en matière de climat et d’énergie – Contrat rempli pour 2020, mais pronostic réservé pour les objectifs de 2030 (présenté aux commissions CONT/ENVI le 20.9.2023).

- Rapport spécial 23/2023 Restructuration et plantation de vignobles dans l’UE – Un

impact incertain sur la compétitivité et une ambition environnementale limitée (présenté à la commission AGRI le 19.3.2024).

- Rapport spécial 14/2024 Transition verte – La contribution de la facilité pour la reprise et la résilience est difficile à déterminer (présenté aux commissions CONT/BUDG le 28.1.2025).

- Rapport spécial 25/2024 Transition numérique des soins de santé – Le soutien de l'UE est globalement efficace, mais les États membres peinent à utiliser les fonds (présenté à la commission SANT le 29.1.2025).

Dix rapports, parmi ceux qui ont été susmentionnés, ont été présentés à des commissions du Parlement européen dans des contextes différents, et sept de ces publications ont été présentées à la commission CONT du Parlement européen (parfois au cours de réunions conjointes avec d'autres commissions).
Actuellement, je suis membre rapporteure pour les missions en cours concernant le programme LIFE 2014-2020 (projets intégrés) et l'huile d'olive (systèmes de contrôle). En ce qui concerne les missions de la Chambre I prévues dans le programme de travail 2025+, je serai membre rapporteure pour la mission d'audit sur la réglementation de l'UE relative aux substances chimiques.

Les difficultés font certes partie intégrante de tout parcours, mais je crois qu'au cours de mes mandats à la Cour des comptes, j'ai permis de faire en sorte qu'elles soient moins présentes. Dans le cadre des travaux de la CCE, nous avons le souci de toujours laisser une marge de manœuvre en matière de communication avec les parties prenantes. Nos rapports sont souvent complexes et difficilement compréhensibles pour un public plus large, ce qui limite leur visibilité. Néanmoins, chaque membre de la Cour et les membres de notre personnel spécialisé travaillent sans relâche pour adopter un langage clair, permettre au public de mieux comprendre nos messages et renforcer la visibilité des travaux de la Cour. Bien que la Cour des comptes communique de manière active sur les médias sociaux et sur les médias traditionnels, et qu'elle entretienne une relation étroite avec le Parlement européen, promouvoir les travaux de la CCE au sein du Conseil et dans les 27 États membres reste un exercice difficile, car les intérêts des États membres sont très divers.

2. Quels enseignements principaux avez-vous tirés dans votre domaine de compétences? Quels résultats avez-vous obtenus dans l'exercice de vos fonctions et missions d'audit?

En tant que doyenne de la Chambre I, j'ai acquis une grande expertise en matière d'audit dans les domaines de la durabilité, de l'environnement, du climat, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation. L'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de nos audits est de rédiger nos rapports spéciaux dans un langage clair, de promouvoir nos travaux et de les rendre accessibles à nos parties prenantes et aux citoyens de l'Union européenne. La communication et une bonne relation avec le Parlement européen, en particulier la commission CONT, sont essentielles.

Pour être accessibles au public, nos rapports spéciaux doivent être rédigés dans un langage compréhensible et comporter des recommandations et des messages clairs. Les prix du langage clair décernés par la Cour des comptes, mis en place par mon regretté collègue M. Brenninkmeijer, sont un excellent exemple des efforts que nous avons déployés dans ce domaine. J'ai l'intention de poursuivre ses actions en faveur d'une communication ouverte,

transparente et claire entre notre institution et ses parties prenantes. J'étais ravie d'apprendre que quatre rapports spéciaux pour lesquels j'ai été membre rapporteure ont remporté des prix dans la catégorie des trois meilleurs rapports spéciaux récompensés par les prix du langage clair de la Cour des comptes. Ces résultats n'ont pu être obtenus que parce que j'ai eu le privilège de travailler avec des collègues très engagés et très qualifiés. En outre, je soutiens tout effort visant à rendre nos recommandations plus susceptibles de se traduire par des actions concrètes, car nous avons besoin de solutions pragmatiques, et non de mesures qui risquent d'alourdir la charge administrative.

3. Quelle valeur ajoutée pourriez-vous apporter à la Cour des comptes au cours de votre second mandat et/ou en particulier dans le domaine dont vous aurez la charge? Souhaiteriez-vous changer de domaine de compétence? Quelles sont vos motivations?

Je pense que mon expérience, mon leadership et mon engagement me permettront d'apporter une valeur ajoutée constante et accrue aux travaux et aux missions qui incombent à la Cour des comptes. Dans le cadre de mon deuxième mandat – si le Parlement européen me reconduit dans mes fonctions –, je veillerai à ce que la priorité soit donnée aux audits qui contribuent à orienter l'action politique de l'Union en communiquant des informations claires et exploitables au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes. Je me concentrerai également sur les audits qui rendent compte de la mise en œuvre des politiques et des dépenses budgétaires.

De plus, il est important que la Cour des comptes évalue l'efficacité et l'incidence des programmes de l'Union, et ne vérifie pas seulement si les règles financières sont respectées. C'est pourquoi je veillerai à ce que, tout en préservant et en améliorant la viabilité des finances publiques de l'Union, la Cour des comptes contrôle également les effets concrets des domaines stratégiques, tels que définis dans la stratégie 2026-2030 de la Cour, qui comprennent la compétitivité et la résilience économiques, la défense et la sécurité, ainsi que la transition de l'Union sur la voie de la résilience au changement climatique.

À la Cour des comptes, il est crucial que les chambres d'audit coopèrent pour garantir une approche unifiée en matière d'audit des finances et des politiques de l'Union. Je souhaiterais renforcer encore davantage la collaboration entre les chambres d'audit, en créant des synergies entre les différents domaines d'audit et en veillant à ce que les audits soient abordés dans le cadre d'une approche plus intégrée/globale.

Au cours de mon mandat actuel à la Cour des comptes, j'ai été doyenne de la Chambre I et membre rapporteure de plusieurs audits dans les domaines de la durabilité, du climat, de l'énergie, de la santé publique, de l'eau, de l'agriculture et même de l'alimentation, ce qui m'a permis d'acquérir une expérience significative sur ces questions. Néanmoins, je soutiens pleinement le principe selon lequel il est dans l'intérêt de la CCE que son personnel et ses membres exercent leurs compétences alternativement entre les chambres d'audit. Bien que j'apprécie vraiment le travail qui est le mien en tant que doyenne de la Chambre I, je suis tout à fait disposée à rejoindre une autre chambre d'audit au cours de mon deuxième mandat. Je pense que le fait de relever un nouveau défi et de me recentrer sur d'autres missions renforcerait encore mes compétences en tant qu'auditrice et élargirait mon expertise dans des domaines d'audit divers.

4. Comment vous y prenez-vous pour assurer la réalisation des objectifs fixés en rapport avec une mission d'audit? Vous est-il déjà arrivé de ne pas parvenir à accomplir une mission d'audit et pour quelles raisons? Comment réagissez-vous dans ce type de situation?

L'élaboration du programme de travail de la Cour des comptes et la phase de planification d'un audit revêtent une grande importance, car les différentes étapes aident l'équipe d'audit à déterminer si un audit est réaliste, exploitable et susceptible d'être utile. C'est également au cours de cette phase que sont effectuées des évaluations des risques et de la qualité. Du début à la fin du processus d'audit, la communication, la transparence, la prospective et une approche axée sur la résolution des problèmes sont indispensables. Par conséquent, je travaille, conjointement avec mon cabinet, en étroite collaboration avec les équipes d'audit. Je participe à des réunions consacrées à l'analyse des problèmes, je tire des conclusions et j'organise des réunions mensuelles avec mes équipes d'audit afin de discuter des progrès accomplis, de fixer des délais concrets et de résoudre les problèmes éventuels.

Je pense que la collaboration étroite entre, d'une part, les membres, et, d'autre part, l'équipe d'audit et la direction de la Chambre, est extrêmement importante pour garantir une planification et un calendrier corrects, ainsi que la qualité élevée de nos audits. Jusqu'à présent, presque tous les rapports spéciaux pour lesquels j'ai été membre rapporteure ont été adoptés dans un délai de 13 mois. J'ai toujours assuré la réalisation des objectifs fixés en rapport avec un audit.

De plus, en ma qualité de doyenne, je participe à des réunions hebdomadaires avec le directeur de la Chambre I pour aborder toute question relative à la gestion de la Chambre I ou me pencher sur les problèmes liés aux missions assignées à la Chambre. Ainsi, je suis toujours au fait des dernières évolutions et je peux agir avec clairvoyance, si la situation l'exige.

5. Si vous étiez reconduite pour un second mandat, et dans l'hypothèse où vous seriez élue doyenne d'une chambre de la Cour des comptes, comment guideriez-vous les travaux visant à définir ses priorités? Pourriez-vous nous donner deux ou trois exemples de domaines qui devront être traités en priorité à l'avenir?

Je suis très honorée que mes collègues de la Chambre I m'aient élue doyenne en février 2022, puis une nouvelle fois en 2024. De manière générale, en tant que doyenne, je coordonne les travaux de la Chambre et je supervise la planification des missions d'audit de concert avec le directeur de la Chambre. Les priorités d'une chambre sont alignées sur le programme de travail de la Cour des comptes, lequel est conforme à nos priorités stratégiques pluriannuelles (stratégie de la Cour des comptes). En tant que doyenne, j'assume également un rôle de coordination au niveau de la Chambre, lors de l'élaboration du programme de travail, en communiquant et en menant des discussions avec le personnel, la direction et les membres sur d'éventuels thèmes pour la prochaine période de programmation. Les thèmes sélectionnés sont ensuite transmis à la présidence pour être examinés, puis éventuellement retenus au niveau du collège. La décision finale sur le programme de travail est prise par le collège dans son ensemble.

J'investis également dans la gestion des connaissances et la formation du personnel, car l'apprentissage continu et le perfectionnement professionnel sont essentiels. Cela inclut aussi la formation et le tutorat de nos jeunes auditrices et auditeurs. En tant que marraine de la

promotion Marcel Mart du programme ASPIRE depuis 2022, j'organise régulièrement des activités informelles pour le groupe d'auditeurs nouvellement désignés à l'issue de leur processus d'intégration afin de maintenir les liens du groupe et d'avoir des échanges informels sur leur travail à la CCE.

En outre, après mon élection en tant que doyenne, afin de favoriser l'esprit d'équipe et de renforcer les liens personnels, j'ai réorganisé régulièrement des «journées hors les murs» et des «visites sur le terrain» pour l'ensemble de la Chambre (direction, auditeurs, assistants). Je pense que ces événements sont très précieux pour le personnel. Les membres du personnel apprécient la combinaison qui s'opère entre les formations, les ateliers, les conférences ou les visites liés à nos thèmes d'audit, et la dimension sociale qui y est véhiculée, car ils ont ainsi la possibilité d'échanger dans un cadre informel. Cela contribue à maintenir l'engagement et la motivation du personnel.

6. **Si vous deviez gérer la sélection de missions d'audit en vue de la préparation du programme de travail annuel de la Cour des comptes, sur quelle base effectueriez-vous votre choix parmi la liste des priorités reçues de la part du Parlement et/ou de la commission CONT?**
   Que feriez-vous si vous constatiez qu'une priorité politique ne correspond pas à l'évaluation des risques effectuée par la Cour des comptes concernant les activités de l'Union?

Les suggestions d'audit que la Cour reçoit du Parlement européen, l'un de ses acteurs essentiels, jouent un rôle clé pour la mise en place du programme de travail de la CCE.

La liste des priorités de la Conférence des présidents des commissions (CPC), notamment les suggestions d'audit interne et externe, est analysée par la Cour des comptes sur la base de critères spécifiques, tels que l'importance relative, les ressources disponibles, le mandat de la CCE, la pertinence pour nos principales parties prenantes (le Parlement européen et le Conseil) et bien d'autres encore. En outre, le caractère opportun des audits de la Cour et leur capacité à éclairer les décisions politiques sont également des aspects très importants. La longueur de la liste des priorités d'audit de la CPC souligne l'importance des travaux et des commentaires de la Cour des comptes.

D'une manière générale, les suggestions de toutes les parties prenantes sont plus susceptibles d'être prises en compte si elles peuvent être conçues et mises en œuvre sous la forme d'un audit, c'est-à-dire lorsqu'il est possible de formuler des questions d'audit auxquelles on peut objectivement répondre et qu'il existe des éléments de preuve accessibles qui peuvent être recueillis. Toutefois, en dernier ressort, ce sont les chambres, suivies par le collège dans son ensemble, qui décident collectivement des idées d'audit à intégrer dans le prochain programme de travail, sur la base de leurs propres priorités et de leur jugement professionnel, tout en veillant à ce que le programme aborde les questions les plus importantes et produise des audits de qualité et en temps opportun.

Gestion de portefeuille, méthodes de travail et résultats à atteindre

7. **L'élaboration de rapports solides et de qualité dans les délais fixés revêt un caractère essentiel**:

   – **Comment entendez-vous garantir que les données utilisées dans un audit sont fiables et que les conclusions demeurent d'actualité?**

En ce qui concerne les données utilisées dans le cadre de nos audits, nous dépendons des données et informations que nous recevons de la Commission et des États membres, c'est-à-dire de leur fiabilité, de leur exhaustivité et de leur exactitude. Le volume des données ne cesse d'augmenter et les données sont de plus en plus sous format électronique, mais un nombre croissant de données sont détenues par le secteur privé et il est donc très difficile d'y accéder. En outre, il est très difficile d'accéder aux données des États membres, qui disposent chacun de systèmes informatiques différents.

Dans nos travaux d'audit, nous nous appuyons sur les normes professionnelles internationales les plus élevées (telles que les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'INTOSAI). Cela nous oblige à obtenir des informations probantes provenant de différentes sources ou méthodes afin d'en garantir la fiabilité. Outre les preuves fournies par la Commission et les États membres, nous recueillons nous-mêmes des données grâce à des visites et entretiens sur place. En outre, l'équipe DATA de la CCE aide les équipes d'audit à utiliser l'analyse des données et à accroître la transparence des résultats d'audit et l'obligation de rendre des comptes au public. Pour garantir que nos observations sont solides et actualisées, l'équipe de contrôle de la qualité de la Cour évalue les constatations ainsi que la qualité des éléments de preuve sous-jacents et des données collectées avant leur inclusion dans nos rapports. Nos auditeurs exercent toujours leur jugement professionnel et font preuve d'esprit critique dans leur travail.

– **Comment entendez-vous améliorer la qualité et la pertinence des recommandations?**

De façon générale, les recommandations formulées dans les rapports spéciaux de la Cour sont de bonne qualité, concises et politiquement neutres. Il est très important que nous évitions de formuler des recommandations qui sont impossibles à mettre en œuvre ou qui amèneraient la Commission à introduire des charges administratives supplémentaires, que ce soit pour l'administration ou pour les citoyens. Les recommandations doivent être factuelles, concises et réalisables. En outre, toutes les recommandations de la Cour devraient présenter un bon rapport coût-efficacité et éviter de rendre la législation actuelle encore plus complexe. Nous devons veiller à ne pas faire de politique.

De façon générale, les recommandations formulées dans les rapports spéciaux de la Cour sont de bonne qualité, concises et politiquement neutres. Un indicateur important de la qualité de nos recommandations est la proportion d'entre elles mises en œuvre par les entités contrôlées. D'après les dernières statistiques, plus de 87 % de nos recommandations ont été mises en œuvre intégralement, à certains égards ou à pratiquement tous les égards. Le suivi de nos recommandations est également très important. Il nous aide à obtenir des informations utiles et à améliorer nos futurs rapports.

8. L'objectif de la réforme de la Cour des comptes est d'établir une relation plus solide entre l'équipe d'audit et le membre rapporteur lorsqu'il s'agit de rendre des comptes:

– **Compte tenu de votre expérience, pensez-vous que le rôle d'un membre est d'être davantage impliqué dans le travail d'audit?**

Bien que j'aie pleinement confiance dans les compétences et les aptitudes des auditeurs de la Cour et des directions, c'est le membre qui assume en dernier lieu la responsabilité de

l'audit. Par conséquent, j'estime qu'il est important que les membres participent aux différentes étapes de l'audit.
Cette participation dépend beaucoup de la nature et du caractère sensible de l'audit, ainsi que de l'expérience de l'équipe d'audit. Je pense qu'un membre devrait toujours suivre les travaux d'audit et être disponible à tout moment lorsque l'équipe a besoin de lui/d'elle. Les membres devraient également être disponibles pour soutenir ou guider l'équipe d'audit lorsque se présentent des questions délicates sur le plan politique.

En ce qui me concerne, je suis généralement présente lors de l'analyse de la problématique et pendant les réunions d'établissement des conclusions pour les audits dont je suis le membre rapporteur. Tout au long du processus d'audit, je tiens des réunions mensuelles avec les chefs de mission et les gestionnaires principaux de ces audits, au cours desquelles l'équipe rend compte de l'état d'avancement de l'audit et des questions à examiner. Nos équipes d'audit savent que mon cabinet et moi-même sommes toujours là pour les soutenir chaque fois qu'ils ont besoin de nous.

– **Envisagez-vous de changer votre façon de travailler avec une équipe d'audit? Si oui, de quelle manière?**

La manière dont je collabore actuellement avec nos équipes d'audit fonctionne bien. J'aime rester en relation étroite avec les équipes, tout en m'abstenant délibérément de m'immiscer dans leurs activités d'audit au jour le jour. Je ne vois aucune raison de modifier une approche qui s'est avérée efficace. Toutefois, je suis toujours ouverte aux améliorations, car il m'importe de trouver la manière la plus appropriée de travailler avec chaque équipe.

9. Quelles sont vos suggestions pour améliorer encore et moderniser le fonctionnement, la planification et l'activité (cycle d'audit) de la Cour des comptes? À l'issue de votre premier mandat, pourriez-vous nous donner un aspect positif et un aspect négatif lié au travail de la Cour des comptes?

Certes, nous avons instauré une programmation pluriannuelle des travaux et notre processus de programmation a été modifié à plusieurs reprises ces dernières années, mais je pense qu'il est possible de rendre ce processus encore plus efficace. Les procédures de programmation sont trop longues et demandent des ressources considérables. Une «conception inter-chambres» (c'est-à-dire non cloisonnée) et la réduction des formalités contribueraient à rendre le processus de planification plus efficace. Il est d'autant plus important d'éviter une conception cloisonnée eu égard à la manière dont les différents domaines d'action sont devenus interconnectés et à la façon dont cet aspect doit être pris en compte dans tous nos rapports, en particulier dans les audits de la performance.

En outre, nos audits sont encore trop souvent achevés au-delà des délais et dépassent les 13 mois. Cette situation s'explique par différentes raisons, qui vont de la longueur des procédures au volume important de données communiquées par les entités contrôlées, en passant par des problèmes de communication interne.

Je crois également que nous sommes confrontés en permanence au défi de rendre nos rapports plus compréhensibles, plus conviviaux et plus accessibles pour les citoyens de l'Union, un objectif qui, selon moi, peut être partiellement atteint grâce au nouveau format des produits de la CCE.

La collégialité du collège de la Cour est assurément un aspect positif. Les 27 membres ont des origines professionnelles, universitaires, personnelles et culturelles différentes, ce qui contribue à la force de la Cour et de ses discussions, même si cela peut parfois compliquer la prise de décision.

Je pense également que la Cour a déployé des efforts considérables ces dernières années en ce qui concerne l'utilisation des données et des outils informatiques/d'IA, mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Ces progrès nous aideront, par exemple, à analyser les grandes quantités de données et d'informations que nous recevons des entités contrôlées et à améliore la qualité de nos rapports.

10. En vertu du traité, la Cour est tenue d'assister le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget en vue de renforcer à la fois le contrôle public des dépenses et son efficacité économique:

– Sur la base de l'expérience acquise lors de votre premier mandat, que suggérez-vous pour améliorer la coopération entre la Cour des comptes et le Parlement européen (commission du contrôle budgétaire) en matière de contrôle du budget de l'Union?

Une coopération forte et constructive entre nos deux institutions est essentielle au bon fonctionnement de l'Union et à l'intégrité de la procédure de décharge. La commission CONT joue un rôle clé dans la procédure de décharge et, comme le prévoient les traités, la Cour des comptes assiste cette commission ainsi que le Conseil en fournissant les rapports d'audit et une déclaration d'assurance.

Afin d'entretenir de bonnes relations, la CCE et la commission CONT organisent régulièrement des réunions pour échanger leurs points de vue. En outre, la Chambre 1 a également tenu des réunions constructives avec les coordinateurs des commissions AGRI et ENVI. En plus de ces réunions régulières, les membres de la Cour, moi y compris, présentent leurs rapports aux commissions du Parlement européen, ce qui permet d'optimiser l'impact de nos travaux. J'ai également eu l'occasion de constater que les réunions conjointes de commissions peuvent susciter des discussions très constructives et fructueuses lorsqu'il s'agit déterminer les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires eu égard aux dépenses de l'Union. Par le passé, j'ai présenté 10 rapports à différentes commissions du Parlement européen (énumérés à la question 1 du présent questionnaire). Outre les tâches énumérées à la première question du présent questionnaire, j'ai également présenté le document d'analyse 03/2023 de la CCE, intitulé «Transport d'animaux vivants dans l'UE: défis et pistes d'action», lors d'une réunion conjointe des commissions TRAN et ENVI du Parlement européen le 29 janvier 2025. Jusqu'à présent, j'ai toujours été prête à présenter nos rapports au Parlement européen, et j'ai la ferme intention de poursuivre cette bonne coopération.

Si la commission CONT est sans aucun doute notre principale partie prenante, le Parlement européen dans son ensemble est un partenaire important de la CCE. En tant qu'organe composé de représentants directement élus et menant des débats publics, le Parlement européen joue un rôle essentiel dans la promotion de la transparence et de l'obligation de rendre compte concernant les dépenses de l'Union. Cette collaboration contribue à démontrer aux citoyens européens l'existence d'un système solide d'équilibre des pouvoirs chargé de superviser l'utilisation des fonds de l'Union.

– **Par ailleurs, comment peut-on renforcer les relations entre la Cour des comptes et les institutions nationales de contrôle?**

L'article 287, paragraphe 3, du traité FUE souligne l'importance d'une bonne coopération entre la CCE et les institutions supérieures de contrôle nationales («ISC») ainsi que l'indépendance de chacune d'entre elles. La valeur ajoutée de cette coopération réside notamment dans le partage des connaissances, le développement de bonnes pratiques, la définition de normes professionnelles en matière d'audit public et le renforcement des résultats d'audit. La CCE fait partie de différents forums de coopération, tels que l'INTOSAI et l'EUROSAI. La Chambre 1 participe activement à une coopération avec d'autres ISC par l'intermédiaire de l'INTOSAI et du groupe de travail EUROSAI sur l'audit environnemental; ce sont des forums de partage entre pairs en vue d'une coopération renforcée. En ce qui concerne les audits liés à l'énergie, la Chambre 1 collabore avec d'autres ISC européennes au sein du réseau EUNA par le partage de connaissances et d'expériences pratiques.

Il convient également de noter que, parfois, les ISC nationales participent par exemple à des visites de la Cour des comptes sur le terrain ou fournissent des informations pratiques sur nos audits. Avant de rejoindre la Cour des comptes, j'ai eu le privilège d'être membre de la commission du contrôle budgétaire du Parlement luxembourgeois, et je connais donc l'importance d'une bonne relation entre la CCE et les ISC nationales. Personnellement, j'ai de très bonnes relations avec la Cour des comptes luxembourgeoise. Je présente chaque année le rapport annuel de la CCE à la Cour des comptes luxembourgeoise et j'ai également organisé des réunions informelles entre le collège de la Cour des comptes luxembourgeoise et les membres de la CCE. Au cours de mon mandat de membre de la CCE, j'ai également accueilli la Cour des comptes française et une délégation de l'ISC de Côte d'Ivoire.

Les ISC peuvent également participer aux travaux d'audit de la CCE. À titre d'exemple, on peut citer les audits parallèles dans lesquels différentes ISC travaillent sur un même thème selon des méthodes et un calendrier similaires.

Le comité de contact des institutions supérieures de contrôle européennes contribue également à une bonne coopération entre la CCE et les ISC nationales. En outre, les évaluations par les pairs peuvent également être une bonne occasion de collaborer avec les institutions de contrôle nationales (comme l'a été notre examen par les pairs de la stratégie de la CCE pour la période 2018-2020). La participation d'experts nationaux détachés des ISC, mais aussi d'auditeurs des ISC, à un audit en particulier permet largement de favoriser la compréhension et la coopération.

11. Comment comptez-vous aider le Parlement en vue de raccourcir la procédure de décharge? Quelles actions pouvez-vous entreprendre de votre côté?

Le rapport annuel de la Cour des comptes est actuellement publié au début du mois d'octobre, alors qu'il l'était en novembre il y a plusieurs années. Tel a été le résultat des négociations entre la Commission et la CCE afin de permettre une adoption plus précoce des comptes consolidés de l'Union et du rapport annuel.

Bien que la Cour respecte tous les délais légaux, elle dépend des données de l'entité qu'elle contrôle, et principalement des données de la Commission. Par conséquent, il sera difficile de raccourcir encore davantage la procédure de décharge sans la participation active de la Commission. Je soutiendrai toute initiative de consultation entre la CCE, le Parlement

européen et la Commission qui soit susceptible d'aboutir à un accord visant à rendre la procédure de décharge plus efficace.

Indépendance et intégrité

12. Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement européen et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Cour des comptes?

L'indépendance des membres de la Cour des comptes européenne est essentielle pour maintenir la confiance des citoyens de l'Union. En tant que membre de la Cour des comptes, j'adhère pleinement au code de conduite de la Cour, à ses valeurs éthiques et à nos normes d'audit. Outre mon travail à la Cour, je n'exerce aucune autre activité ni responsabilité professionnelle, et j'ai démontré mon indépendance en tant que membre de la Cour au cours des cinq ans et demi passés. Si le Parlement me confie un deuxième mandat, j'entends persévérer dans cet engagement.

13. Comment géreriez-vous une grave affaire d'infraction, voire de fraude ou de corruption dans laquelle des citoyens de votre État membre d'origine seraient impliqués? Vous êtes-vous retrouvée dans une telle situation au cours de votre mandat actuel?

Personnellement, je n'ai jamais été dans une telle situation. La Cour des comptes applique une politique de «tolérance zéro» vis-à-vis de la fraude. Si j'étais confrontée à un cas de fraude et/ou de corruption présumée, je suivrais les procédures internes de la Cour afin de transmettre le dossier à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et au Parquet européen, que l'affaire concerne le Luxembourg ou tout autre État membre.

14. L'existence d'un conflit d'intérêts peut entraîner un risque de réputation pour la Cour des comptes. Comment vous y prendriez-vous pour gérer un éventuel conflit d'intérêts?

Si tel était le cas, je communiquerais tout éventuel conflit d'intérêts au président de la Cour. En cas de conflit d'intérêts (même potentiel ou perçu), je m'abstiendrai de participer à toute discussion ou de prendre toute décision à cet égard, conformément à mes responsabilités, à mon indépendance et aux règles éthiques de la CCE.

15. Êtes-vous partie à une action en justice en cours? Dans l'affirmative, de quelle nature est cette action?

Non, je ne suis partie à aucune action en justice en cours.

16. Quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'audit du Parlement?

Je suis déterminée à continuer d'accroître la transparence de la Cour des comptes à l'égard du Parlement européen et de renforcer la coopération étroite entre les deux institutions. En outre, je continuerai à dialoguer régulièrement avec les députés au Parlement européen.

La bonne relation entre la Cour des comptes et la commission CONT du Parlement européen est essentielle pour garantir l'obligation de rendre compte concernant les dépenses de l'Union, et j'encouragerais également l'organisation de davantage de réunions formelles ou informelles entre la CCE et la commission CONT. Le fait que nombre de nos audits soient régulièrement présentés lors des réunions des commissions parlementaires, et même lors des réunions conjointes de commissions, est un signe du bon fonctionnement de la coopération.

La Cour intègre également, dans la mesure du possible, les propositions d'audit du Parlement européen qui sont envoyées dans son programme de travail par l'intermédiaire de la Conférence des présidents des commissions. Bien que nous ne soyons peut-être pas en mesure de donner suite à chaque proposition d'audit que nous recevons du Parlement européen, nous nous efforçons de donner un retour d'information clair et constructif.

Autres questions

17. Retirerez-vous votre candidature si l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous est défavorable?

Je pense que la confiance accordée aux membres de la Cour des comptes par la commission CONT et le Parlement européen est essentielle au bon fonctionnement de l'institution. Par conséquent, pour le cas où l'avis du Parlement européen sur mon renouvellement en tant que membre de la Cour serait défavorable, je demanderais au gouvernement luxembourgeois de réexaminer ma candidature.

18. Le fait d'être nommée membre de la Cour des comptes suppose de consacrer toute son attention à l'institution, de faire preuve d'un engagement total envers elle et de garantir la confiance des citoyens dans l'Union:

– Quelle est, selon vous, la meilleure manière d'exercer ces fonctions?

Au cours de mon premier mandat de membre de la Cour des comptes, je me suis pleinement consacrée à mon travail, et je continuerai à le faire si le Parlement européen me confie un deuxième mandat. Le travail en équipe, la collégialité, la transparence et l'efficacité à tous les niveaux sont très importants pour moi. C'est pourquoi j'organise régulièrement des réunions avec mes équipes d'audit, mes collègues de la CCE et mon cabinet. Afin d'encourager et d'améliorer le travail en équipe, j'organise également des réunions informelles régulières des membres de la CCE ainsi que des journées «hors les murs» pour ma chambre d'audit.

J'encourage régulièrement la CCE à veiller à ce que ses travaux bénéficient de la visibilité nécessaire. Outre mes présentations régulières devant les commissions du Parlement européen, les autorités nationales et le Parlement luxembourgeois, j'ai également présenté la CCE à l'université d'été de l'UE organisée par la Cour, au programme professionnel junior de la Commission (en 2022 et 2023), aux représentants du personnel de l'Union (2023) et aux journées Carrière de la Commission (2023). Je participe également chaque année aux célébrations de la Journée de l'Europe à Luxembourg et je présente notre stand de la CCE aux représentants des autorités nationales et européennes.

En outre, étant donné que cela relève de notre devoir, je continuerai à promouvoir l'élaboration de rapports de qualité et de recommandations concrètes à l'intention des citoyens et des parties prenantes de l'Union, ainsi que l'efficacité du processus décisionnel

interne. Je continuerai également à défendre l'éthique et l'intégrité professionnelles les plus élevées pendant la durée de mon mandat, car c'est à nous les membres de montrer l'exemple.

– **Quelles dispositions avez-vous prises sur un plan personnel pour ce qui est de votre nombre de jours de présence à Luxembourg? Avez-vous l'intention de revoir votre organisation à cet égard?**

Je vis et travaille à Luxembourg depuis vingt ans et je n'ai pas l'intention de revoir cette organisation.